

**RESULTAT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 6 JANVIER 2022 AU 7 FEVRIER 2022 PORTANT SUR LES  
RÈGLES D'ACCÈS AUX CAPACITÉS DE TRANSPORT SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL GÉRÉ  
PAR LA SOCIÉTÉ CREOS LUXEMBOURG S.A., SUITE À LA CRÉATION DU MARCHÉ GAZIER UNIQUE  
ALLEMAND THE (TRADING HUB EUROPE)**

**LUXEMBOURG, LE 9 FEVRIER 2022**

---

**SECTEUR GAZ NATUREL**

---

Ce document présente le résultat de la consultation portant sur les propositions d'amendements aux règles d'accès aux capacités de transport sur le réseau de transport de gaz naturel géré par Creos Luxembourg S.A, suite à la création du marché gazier unique allemand « THE » (Trading Hub Europe), conformément à l'article 55 de la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel (ci-après « la Loi »).

Les documents mis en consultation étaient les suivants :

- Règles d'accès aux capacités de transport et du programme de transport développées par le gestionnaire de réseau de transport Creos Luxembourg S.A. conformément à l'article 51, paragraphe (5), point s) et paragraphe (7) de la Loi ;
- Conditions générales du contrat-cadre fournisseur entre le gestionnaire de réseau de transport Creos Luxembourg S.A. et un fournisseur de gaz naturel utilisateur de ce réseau, conformément à l'article 31, paragraphes (2) et (3) de la Loi.

Aucun commentaire n'a été reçu par l'Institut Luxembourgeois de Régulation.